

Compte rendu de séance

Séance du 9 avril 2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE Salle du haut sous la présidence de GOURDY Luc Maire

Présents : M. GOURDY Luc, Maire, Mmes : BARLOT Christelle, COMBRE Nathalie, PETIT Marie-Jo, ROUDAIRE Brigitte, SALES Christine, MM : ANDANSON René, COURTEIX Anthony, ECLACHE Patrice, FAURE Richard, FLANDIN Jean, IZARD Bruno, MAZAL Jean, TOURREIX Jean-Luc

Absent : DENIS Jean-Louis a donné procuration à ROUDAIRE Brigitte

Retard : IZARD Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage : 01/04/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME le : 11/04/2025

et publication ou notification du : 11/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : TOURREIX Jean-Luc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Autorisation d'implantation d'un poste de transformation Enedis sur une parcelle communale - 2025_022
APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 DES BUDGETS COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT - 2025_023
AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET CCAS - 2025_024
AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT - 2025_025
AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET LOTISSEMENT - 2025_026
AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET COMMUNAL - 2025_027
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025 - 2025_028
VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025 - 2025_029
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT 2025 - 2025_030
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2025 - 2025_031
Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025 - 2025_032

Autorisation d'implantation d'un poste de transformation Enedis sur une parcelle communale - réf : 2025_022

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé par convention de mise à disposition, suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2023, Enedis à implanter un poste de transformation sur la parcelle, lieu-dit Le Montel cadastrée XB n°47, moyennant une indemnité globale et définitive de 228 €.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître GUILLET de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise cette mise à disposition
- Habilité Monsieur le Maire à signer l'acte définitif

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Arrivée de Bruno IZARD

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 DES BUDGETS COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT - réf : 2025 023

Monsieur le maire rappelle la participation de la Commune de Gelles par délibération n°2022_036 du 07/04/2022 à la mise en place de la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023 et à l'expérimentation menée par la DGFIP du Compte Financier Unique – CFU.

Durant la durée d'expérimentation, ce CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour les budgets suivants : budget principal de la COMMUNE et budgets annexes ASSAINISSEMENT, CCAS et LOTISSEMENT.

Il s'agit donc d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public :

- Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.
- Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.
- La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après avoir entendu la présentation des Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2024 des budgets COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT.

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- D'approuver les Comptes Financiers Uniques des budgets COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT pour l'année 2024 tels qu'ils ont été présentés, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 022 755,40 €

Recettes : 1 139 575,34 €

Excédent de clôture : 116 819,94 €

Section d'investissement

Dépenses : 734 252,03 €

Recettes : 451 466,28 €

Déficit de clôture : - 282 785,75 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 869 114,40 €

Recettes : 700 052,00 €

Solde : - 169 062,40 €

Besoin de financement : 202 655,39 €

BUDGET CCAS :

Section de fonctionnement

Dépenses : 9 895,32 €

Recettes : 10 496,30 €

Excédent de clôture : 600,98 €

Section investissement

Néant

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement

Dépenses : 46 253,02 €

Recettes : 77 033,15 €

Excédent de clôture : 30 780,13 €

Section d'investissement

Dépenses : 38 716,44 €

Recettes : 38 203,32 €

Déficit de clôture : - 513,12 €

Reste à réaliser

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

BUDGET LOTISSEMENT :

Section de fonctionnement

Dépenses : 87 447,00 €

Recettes : 95 583,20 €

Excédent de clôture : 8 136,20 €

Section d'investissement

Dépenses : 88 643,70 €

Recettes : 85 736,06 €

Déficit de clôture : - 2 907,64 €

A la majorité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET CCAS - réf : 2025 024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2024 du budget CCAS.

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 600,98 €

Excédent reporté 2023 : 1 647,06 €

Excédent final : 2 248,04 €

Section d'investissement

Néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Excédent reporté R002 : 2 248,04 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT - réf : 2025 025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2024 du budget assainissement.

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 30 780,13 €

Excédent reporté 2023 : 199 107,77 €

Excédent final : 229 887,90 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice : - 513,12 €

Déficit reporté 2023 : - 11 899,67 €

Déficit final : - 12 412,79 €

Reste à réaliser section d'investissement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Besoin de financement : 0 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement (1068) : 12 412,79 €

Excédent reporté R002 : 217 475,11 €

Excédent reporté R001 : 0 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET LOTISSEMENT - réf : 2025 026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2024 du budget lotissement.

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 8 136,20 €

Excédent reporté 2023 : 34 942,42 €

Excédent final : 43 078,62 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : - 2 907,64 €

Excédent reporté 2023 : 25 333,20 €

Excédent final : 22 425,56 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de 2024 de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement (1068) : 0 €

Affectation de report à nouveau : R002 : 43 078,62 €

R001 : 22 425,56 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - BUDGET COMMUNAL - réf : 2025 027

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2024 du budget communal.

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 116 819,94 €

Excédent reporté 2023 : 456 274,68 €

Excédent final : 573 094,62 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice : - 282 785,75 €

Excédent reporté 2023 : 249 192,76 €

Déficit final : - 33 592,99 €

Reste à réaliser section d'investissement

Dépenses : 869 114,40 €

Recettes : 700 052,00 €

Solde : - 169 062,40 €

Besoin de financement : 202 655,39 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement (1068) : 202 655,39 €

Affectation de report à nouveau : R002 : 370 439,23 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025 - réf : 2025 028

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 1 531 711,28 €

Recettes : 1 531 711,28 €

Investissement

Dépenses : 1 963 182,44 €

Recettes : 1 963 182,44 €

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025 - réf : 2025 029

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 263 390,69 €

Recettes : 263 390,69 €

Investissement

Dépenses : 237 252,74 €

Recettes : 237 252,74 €

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du budget assainissement pour l'année 2025.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT 2025 - réf : 2025 030

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du lotissement de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement sont présentées en sur-équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 74 944,52 €

Recettes : 136 715,96 €

Investissement

Dépenses : 62 265,39 €

Recettes : 95 993,82 €

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à la majorité :

APPROUVE le budget primitif du lotissement pour l'année 2025.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2025 - réf : 2025 031

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Dépenses : 14 761,34 €

Recettes : 14 761,34 €

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité, le budget primitif du budget du CCAS pour l'année 2025.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025 - réf : 2025 032

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,91 %

- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,56 %

- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9,85 %

et d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Séance levée à : 22h45

En mairie, le 12/04/2025

Le Maire, Luc GOURDY



Le Secrétaire, Jean-Luc TOURREIX



